Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN,
F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA,
C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE,
S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE,
J.LAMBERT, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général

OBJET : Certification de l'Office du tourisme de Houffalize
Avis

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret stipulant que les Syndicats d'initiative doivent être certifiés et ainsi devenir des OTC (Office touristique communal) ;

Vu le courrier de Wallonie Tourisme daté du 11/08/2026 sollicitant l'avis de notre Commune relatif à la certification de l'Office du tourisme de Houffalize

Vu le taux de touristicité élevé de la Commune de Houffalize 9,5 ;

Vu le retrait de la dérogation potentielle par les Syndicats d'Initiative de l'Ourthe Supérieure, entraînant par ce fait, l'entièreté de la couverture touristique par le seul, RSI Houffalize ;

Vu le professionnalisme de l'équipe occupée au bureau du RSI, à savoir deux employées graduées et plusieurs étudiants formés ;

Vu le taux d'ouverture du bureau d'accueil, à savoir tous les jours de l'année, à l'exception du jour de Noël et du jour de l'An ;

Vu la fréquentation annuelle du bureau d'accueil (plus de 20.000 visiteurs) ;

Vu la très bonne collaboration entre l'Administration communale de Houffalize et du RSI Houffalize, centenaire en 2026 ;

Vu la motivation et l'expérience des membres de l'OA du RSI ;

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par oui, non, abstention,

Décide de remettre un avis favorable sur la demande introduite par l'actuel Royal Syndicat d'Initiative de Houffalize en vue de sa certification en temps qu'Office du tourisme en vertu du nouveau code

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération